

## La bouche révèle les secrets du corps

**V**OUS VOUS DEMANDEZ peut-être quelle est la pertinence d'un numéro complet sur la santé buccale ? Le médecin généraliste a bien d'autres problèmes à gérer. Pourquoi les patients ne consultent-ils donc pas simplement leur dentiste ?

Saviez-vous qu'au Québec à peine 59 % de la population adulte consulte le dentiste de façon régulière ou même irrégulière ? Le médecin est donc souvent le premier intervenant à voir les patients se plaignant de problèmes ou de douleurs liés à la cavité buccale.

Nous avons voulu vous présenter dans ce numéro différentes situations pour lesquelles les patients sont les plus susceptibles de vous consulter, soit les urgences dentaires, l'œdème, une dent fracturée ou avulsée, des douleurs temporomandibulaires et orofaciales, des problèmes parodontaux et certaines lésions buccales nécessitant une prise en charge médicale et pharmacologique. Vous trouverez aussi les indications pour la prescription d'une antibiothérapie prophylactique ou pour la prise en charge des patients traités par des anticoagulants oraux.

Les problèmes dentaires et buccaux sont souvent source de douleurs très vives, en plus d'incommoder les patients sur le plan esthétique. Il est donc bien gratifiant d'avoir les ressources pour les aider.

Nous souhaitons surtout que la lecture de ces articles vous permette de constater que tout comme les yeux sont le miroir de l'âme, la bouche peut parfois être le premier reflet de problèmes plus généraux, d'où l'importance de s'y attarder même lors d'un simple examen courant.

Bonne lecture !



*Danielle Joly, dentiste  
Varennas*

**Agrément.** La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec et ses activités de formation continue, dont *Le Médecin du Québec*, sont agréées par le Collège des médecins du Québec. Tous les articles de cette section sont révisés par le comité de rédaction scientifique.

**Post-test.** Chaque mois, dans *Le Médecin du Québec*, vous trouverez à la fin de la section de formation médicale continue un post-test composé d'un maximum de 10 questions à réponse unique. Veuillez inscrire vos réponses sur le coupon au verso de la page de questions et le retourner à la FMOQ. **Trois heures** de crédits de formation de catégorie 1 seront accordées aux médecins qui auront obtenu une note de passage de **60 %**. (Aucun crédit ne sera accordé au-dessous de cette note.) N'encerclez qu'une seule réponse par question. Les réponses seront publiées trois mois plus tard à la fin de la section avec les références.